



NOTIFICATION

Procédures pour les Tierces parties bénéficiaires – Nomination d'experts

J'ai l'honneur d'attirer l'attention sur le rapport de la troisième session de l'Organe directeur du Traité international (Tunis, Tunisie, du 1^{er} au 5 juin 2009) et sur les décisions ci-incluses.¹

Le but de la présente notification est d'attirer votre attention sur les décisions qui s'adressent aux Parties contractantes concernant la constitution d'une **liste d'experts conformément aux procédures pour les Tierces parties bénéficiaires**.² Dans le contexte du règlement des différends, les parties à l'Accord type relatif au transfert de matériel peuvent désigner des médiateurs et des arbitres figurant sur cette liste d'experts.

Les critères pour la nomination d'experts, contenus dans les procédures pour les Tierces parties bénéficiaires, sont les suivants:

- a) Qualités professionnelles, compétences et expertise du plus haut niveau dans des domaines pertinents;
- b) Réputation d'indépendance, d'impartialité, de compétence et d'intégrité;
- c) Compétences linguistiques appropriées;
- d) Souhait exprimé d'accepter le rôle de médiateur, arbitre ou expert dans le contexte du règlement des différends lié à l'Accord type relatif au transfert de matériel.

En tenant compte de ces critères, les Points focaux nationaux et les Représentants permanents sont invités à effectuer des nominations pour le compte des Parties contractantes en utilisant le ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/noti/Form_TPB_experts_fr.doc³ ci-joint et en envoyant une copie électronique de ce dernier à l'adresse de courrier électronique suivante:

PGRFA-Treaty@fao.org

|./..

¹ Document IT/GB-3/09/Report, *Rapport de la Troisième Session de l'Organe directeur*. Le rapport est disponible à l'adresse Internet suivante: <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb3/gb3repf.pdf>

² *Rapport de la troisième session de l'Organe directeur*, Annexe A.5.

³ ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/noti/Form_TPB_experts_fr.doc



Si les Points focaux nationaux et les Représentants permanents le souhaitent, ils peuvent également envoyer une copie papier du formulaire à l'adresse suivante:

Dr Shakeel Bhatti

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

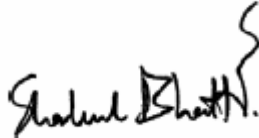
00153, Rome, Italie

Tél.: +39 06 5705 3554; Télécopie: +39 06 5705 6347.

Les professionnels n'ayant pas été nommés par les Parties contractantes mais souhaitant être inclus dans la liste d'experts sont invités à présenter leur candidature en ligne sur le site Web du Traité international, conformément à la décision de l'Organe directeur.

Toute question ou demande d'informations supplémentaires peut être adressée à :
PGRFA-Treaty@fao.org.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Shakeel Bhatti

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture